

Image not found or type unknown



Licitation d'un viager

Par **Chourix**, le **02/02/2023** à **11:45**

Bonjour,

Ma soeur et moi avons acheté une maison en viager en indivision 50/50. Existe-t-il une forme de licitation pour les viagers ? Autrement dit, ma soeur peut-elle m'acheter tout ou partie de ma part et avec quels frais ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **02/02/2023** à **16:33**

Bienvenue

Il est possible de revendre un bien acheté en viager, il faut que l'acheteur informe le vendeur (par huissier?).

Donc rien ne devrait s'opposer à votre projet. Parlez-en avec votre notaire, qui saura évaluer les frais.